



MaPrimeRénov' Parcours accompagné RAPPORT D'ACCOMPAGNEMENT¹

Nom et prénom du demandeur de la prime : LACAZE KARINE

Adresse du logement rénové :

N° 3, voie : COTE DE DEZE

Code postal : 15600 Ville : ST ETIENNE DE MAURS

Numéro du dossier : 1275098

Date de la visite initiale du logement rénové² : 06/02/2025

Date de la visite finale du logement rénové³ : 10/06/2025

Dans le cas où un audit énergétique existant a été mis à jour, préciser les éléments explicitant la nécessité d'actualiser le scénario initialement prévu⁴ :

.....
.....
.....

Montant global TTC⁵ de la prestation d'accompagnement : 2 400,00 €, dont, le cas échéant :

Montant TTC des prestations obligatoires et renforcées :

Montant TTC des prestations facultatives (visées ci-dessous) :

Annexer à la présente la facture de la prestation d'accompagnement⁶

Cocher les prestations facultatives réalisées à la demande ou avec l'accord du ménage⁷ le cas échéant :

- un test d'étanchéité à l'air et un contrôle de la ventilation du logement réalisé à la fin du chantier ;
- le prêt d'outils de mesures (caméra thermique, mesure des débits de ventilation...) et les explications sur leur fonctionnement ;
- une ou plusieurs visites complémentaires aux différentes étapes de l'accompagnement, notamment pour appréhender le projet de travaux et restituer l'audit énergétique ;
- une mission de mandataire financier pour l'obtention d'aides nationales, locales ou de prêts réglementés si l'accompagnateur bénéficie également de la qualité d'intermédiaire en opérations de banque et en services de paiement ;

⁽¹⁾ 4° de l'article 2 de l'arrêté du 21 décembre 2022 modifié relatif à la mission d'accompagnement du service public de la performance énergétique de l'habitat

⁽²⁾ 1° du j) de l'annexe I de l'arrêté du 21 décembre 2022 précité

⁽³⁾ 1° du j) de l'annexe I de l'arrêté du 21 décembre 2022 précité

⁽⁴⁾ 5° du j) de l'annexe I de l'arrêté du 21 décembre 2022 précité

⁽⁵⁾ C'est-à-dire le montant total payé par le demandeur à son Accompagnateur Rénov' pour l'ensemble des prestations d'accompagnement réalisées

⁽⁶⁾ 10° du j) de l'annexe I de l'arrêté du 21 décembre 2022 précité

⁽⁷⁾ 8° du j) de l'annexe I de l'arrêté du 21 décembre 2022 précité

- une mission de mandataire administratif pour assister le ménage dans ses démarches ;
- des conseils pour la réalisation des travaux menés en auto-rénovation accompagnée, entendu comme des propositions de scénarios où les travaux ne sont pas entrepris uniquement par un ou des professionnels proposés au sens du e) de l'annexe I, mais avec une implication des ménages propriétaires occupants ou bailleurs. Ces ménages devront alors être accompagnés par des professionnels (artisans, accompagnateurs sociotechniques de travaux...) selon le régime juridique et assurantiel adéquat ;
- un suivi des consommations énergétiques post-travaux après le chantier.

Les informations et documents suivants ont été téléversés et/ou sont contenus dans des documents téléversés sur les plateformes monprojet.anah.gouv.fr ou maprimerenov.gouv.fr.

I. Contenu du rapport d'accompagnement (j) de l'annexe I de l'arrêté du 21 décembre 2022)	II. Documents ou informations téléversés sur les plateformes monprojet.anah.gouv.fr ou maprimerenov.gouv.fr	III. Cocher la case si le document figurant en colonne II. a été téléversé sur la plateforme
3° Les résultats des évaluations de dégradation du logement et d'autonomie pour les occupants mentionnés au e ^a , réalisées en utilisant les grilles d'analyse simplifiées mises à disposition par l'Agence nationale de l'habitat	Synthèse de la grille d'analyse du logement	X
4° Le plan de financement et la liste des aides pour travaux sollicitées	Plan de financement dans monprojet.anah.gouv.fr / Déclaré sur maprimerenov.gouv.fr	
5° L'audit énergétique au sens de l'article 8 de l'arrêté du 17 novembre 2020 ⁹ , ou l'audit énergétique existant actualisé le cas échéant	Rapport de l'audit énergétique	X
6° Le projet de travaux retenu par le ménage	Attestation de travaux - devis ou devis	
7° La liste des entreprises ayant effectué les travaux, accompagnée de leur devis, et la référence de leur qualification ou certification	Devis et factures	X
9° Pour les accompagnements renforcés, le rapport d'évaluation de la dégradation ou d'insalubrité, le diagnostic multicritères complet et la date des visites complémentaires ¹⁰	Rapport de dégradation Rapport d'insalubrité Diagnostic multicritères complet, le cas échéant	X
11° En cas de recours à la sous-traitance, la nature des prestations sous-traitées ainsi que l'identité du ou des sous-traitants	Contrat ou convention d'accompagnement et/ou avenant mentionnant la sous-traitance	X
12° Une attestation, sur la base des factures remises, de la concordance entre les travaux réalisés et le scénario de l'audit	Attestation de travaux - factures	X

⁽⁹⁾ L'examen de l'état du logement réalisé sur site comprend une évaluation de la situation d'indignité, d'indécence et de péril du logement et une évaluation simplifiée de la perte d'autonomie du ménage (e de l'annexe I de l'arrêté du 21 décembre 2022 précité)

⁽⁹⁾ Arrêté du 17 novembre 2020 relatif aux caractéristiques techniques et modalités de réalisation des travaux et prestations dont les dépenses sont éligibles à la prime de transition énergétique

⁽¹⁰⁾ Visites complémentaires mentionnées en annexe II de l'arrêté du 21 décembre 2022 précité

Ce rapport est remis au ménage et clôture la prestation d'accompagnement.

Date : 10/06/2025.....

Signature du Mon Accompagnateur Rénov'

.....
AUDIT ET CERTIFICAT DE FRANCE



Signature et nom-prénom(s) du demandeur de la prime

.....
LACAZE KARINE